

## Postulat : Bex-a-t-elle déposé les plaques ?

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) a lancé le 1er avril 2021 une procédure d'annonce simplifiée destinée à vérifier que les véhicules stationnés sur le territoire vaudois et étant équipés de plaques d'autres cantons le soient dans le respect de la loi. Quelque 7000 véhicules sont concernés par de telles immatriculations qui sont parfois indûment détenues, notamment dans le but d'obtenir des avantages économiques. Dans un tel cas de figure, qui représente un préjudice fiscal pour le Canton, le détenteur ou la détentrice du véhicule enfreint le cadre légal fédéral et s'expose à une procédure administrative ainsi qu'à une dénonciation pénale.

Certaines personnes immatriculent leurs véhicules dans un autre canton, où elles possèdent par exemple une résidence secondaire. Un tel procédé n'est pas admis si le véhicule est stationné dans le canton de Vaud. En effet, conformément à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), les permis de circulation – et plaques de contrôle – sont délivrés par le Canton du lieu de stationnement. L'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC) précise ce qu'il faut entendre par lieu de stationnement : en général, il s'agit du lieu où le véhicule est garé pour la nuit ou du lieu de domicile de la personne qui le détient, lorsque le véhicule est utilisé dans plusieurs cantons.

Au vu du nombre de véhicules qui pourraient être concernés dans notre commune, il est devenu nécessaire d'améliorer les processus de contrôle.

Ainsi, le PLR demande à la municipalité, qui a par ailleurs été informée de la mise en place de la procédure simplifiée du SAN, de rendre la Police intercommunale EPOC sensible à cette problématique. En cas de doute concernant les véhicules pourvus de plaques confédérées, qu'ils soient en circulation ou en stationnement, les patrouilles de la polices intercommunales devraient informer systématiquement le SAN des constats effectués pour que ce dernier procède ensuite aux contrôles nécessaires et entreprenne les démarches utiles pour que les contrevenants se mettent en conformité avec les dispositions légales.

Pour le PLR

Philippe Sarda



Pour l'UDC - PAI

Baptsite Guérin

